

RAPPEL DES REGLES EN COPROPRIETE

Vivre avec les personnes de sa copropriété comporte parfois quelques contraintes quotidiennes que l'on se doit d'appliquer :

-**FERMETURE DES PORTES ET DES ACCES** : Afin d'assurer la sécurité de tous et l'intégrité des parties communes il est impératif de veiller à bien refermer les portes du hall d'entrée ainsi que celles pour l'accès, intérieur et extérieur, aux caves et au local poubelle.

-**ACCES VOIE POMPIERS/URGENCES** : (Voie menant à la tour 5 et accès pompiers Tour 6) Ces accès doivent rester accessibles. Il est strictement interdit de se stationner sur ces accès.

-**LOCAL POUBELLES** : Le but étant de mettre les poubelles DANS les containers ET dans un sac poubelle prévu à cet effet. Les encombrants sont à évacuer à la déchetterie.

-**ANIMAUX** : Toute personne accompagnée d'un animal doit procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections de celui-ci. Les espaces verts ne doivent pas être des « champs de mines ». Merci de penser aux enfants.

-**RESPECT DU BRUIT** : Quelques règles élémentaires pour le bien être de tous, mettre le volume de la musique à un niveau sonore convenable, éviter le bricolage trop tôt le matin, le week-end ou trop tard le soir (arrêté préfectorale du 22 avril 2016), éviter autant que possible de crier et de claquer les portes, en particulier dans les parties communes.

Le règlement de copropriété est applicable à l'ensemble des résidents. Celui-ci est disponible sur le site internet :

tourelles.petit-creux.fr

Rappel de quelques incivilités ces derniers temps mis à la connaissance du Conseil Syndical :

- Rayures volontaires sur le revêtement de l'ascenseur impair Tour 5
- Vol d'un vélo sur un palier Tour 5 et de cadres sur un palier Tour 7
- Tentative d'infraction sur une porte d'appartement Tour 7
- Effraction et vol dans une cave Tour 7
- Dépôt d'un sac poubelle à l'extérieur du local poubelles Tour 5
- Stationnements gênants pour une intervention des secours sur l'accès pompiers Tour 5 ce qui a nécessité un passage par l'arrière de la Tour 6